



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102537</b>	<b>De M. Franck Gilard ( Les Républicains - Eure )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Affaires sociales et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Solidarités et santé</b>
<b>Rubrique &gt;assurance maladie maternité : prestations</b>	<b>Tête d'analyse &gt;frais d'appareillage</b>	<b>Analyse &gt; prothèses auditives. remboursement.</b>
Question publiée au JO le : <b>14/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>06/06/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Franck Gilard interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de faire prendre en charge par l'assurance maladie une part plus importante des remboursements de frais liés à l'audioprothèse. En effet, plus d'un million de Français renoncent à cet équipement car le reste à charge est trop élevé, après le remboursement de l'assurance maladie et des complémentaires santé, qui représentent respectivement 14 % et 30 %. Or une récente étude démontre que si toutes les personnes malentendantes susceptibles d'être appareillées l'étaient effectivement, l'État économiserait entre 1,7 milliard et 2,1 milliards d'euros de soins. Il souhaiterait donc connaître sa position sur le sujet.